

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 36

Artikel: Les Gardes suisses de Louis XVI : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181953>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Besson, de *bessons*, jumeaux. On dit : *Cllia féna l'a fé dou bessons* ; ou bien : *Cllia féna a bessounâ*.

Valet, de *valet*, fils. *Lé lo pllie gros dé mé valets*.
Valloton, diminutif de *valet*.

Volet, de *vôlet*, domestique. *Mon vesin Rupaille a on crâno vôlet*.

Gindroz, de *dzindro*, *djindro*, gendre. *Allâ à dzindro*, se dit du jeune homme qui entre au service de son beau-père, parce que celui-ci ne lui a accordé sa fille qu'à la condition qu'il viendrait travailler un ou deux ans dans sa maison, sans autre rétribution que sa nourriture. (Val de Ruz.)

Jouvenat, de *dzouvena*, jeune.

Lederrey, *lo derrai*, le dernier, le plus jeune.

Mignot, du patois *megnot*, garçon, fille. Un Va-laisan, dont le premier enfant était mulâtre, allait tout joyeux dire à ses connaissances : *Ma féna a fé on megnot à né, mâ le femô*.

L. C.

(A suivre.)

Les Gardes suisses de Louis XVI

V.

La petite armée des Gardes-Suisses, après s'être ralliée avec courage au milieu d'une grêle de balles et de mitraille, partit pour l'Assemblée nationale dans le but de délivrer le roi qui y était retenu. La traversée du jardin fut excessivement meurtrière ; il fallut essuyer un feu très vif de canon et de mousqueterie qui partait de trois points différents, la porte du pont Royal, celle de la cour du manège et la terrasse des Feuillants. Dans ce trajet, M. de Gross eut la cuisse cassée par une balle.

L'on arriva enfin dans les corridors de l'Assemblée nationale. Le baron Henri de Salis, emporté par son ardeur, entra dans la salle du Corps législatif, l'épée à la main, au grand effroi du côté gauche de l'Assemblée : les députés qui le composaient crièrent : « Les Suisses ! les Suisses ! » et plusieurs cherchèrent à se sauver par les fenêtres.

Un membre de l'Assemblée vint ordonner au commandant des Suisses de faire mettre bas les armes à sa troupe ; il refusa. M. de Durler s'avança vers le roi et lui dit : « Sire, on veut que je pose les armes. » Le roi répondit : « Déposez-les entre les mains de la garde nationale ; je ne veux pas que des braves gens comme vous périssent. »

Un moment après, le roi envoya à M. de Durler un billet de sa propre main, conçu en ces termes : « Le roi ordonne aux Suisses de déposer les armes, et de se retirer dans leurs casernes. » Cet ordre fut un coup de foudre pour ces braves soldats ; ils criaient qu'ils pouvaient bien se défendre avec leurs baïonnettes ; plusieurs pleuraient de rage ; mais dans cette horrible extrémité, la discipline et la fidélité triomphèrent encore. Ils savaient que cet ordre de quitter leurs armes les livrait sans défense à des tigres altérés de sang : tous obéirent.

Ce fut là le dernier sacrifice qu'on exigea des Suisses.

On sépara les officiers des soldats : ceux-ci furent conduits à l'église des Feuillants ; les officiers furent

déposés dans la salle des inspecteurs. Des députés y entrèrent pour les voir, en manifestant une sorte d'inquiétude qui, chez les uns, était accompagnée de férocité et de bassesse, chez les autres, de regret et de pitié.

Vers le soir, quelques personnes généreuses s'occupèrent à sauver les derniers restes du 10 août et procurèrent aux officiers des déguisements et la faculté de sortir. Chacun isolément se tira d'affaire comme il put. Ces fidèles défenseurs du roi erraient dans Paris, toujours proscrits par la fureur populaire, lorsqu'un décret du Corps législatif vint mettre tous les Suisses sous la sauvegarde de la loi.

Le château n'était plus défendu ; les assaillants y entrèrent, massacrant lâchement les blessés et tous ceux qui s'étaient perdus dans l'immensité du palais. Une partie des Suisses qui occupaient les appartements n'avaient pu se rejoindre au détachement qui se retira sur l'Assemblée nationale ; ils descendaient au moment même où les Marseillais entraient dans le château. Ayant trouvé chargées deux des trois pièces que M. de Durler avait laissées, ils y mirent le feu, ce qui donna le temps d'opérer leur retraite par le jardin. Le père Simon Laurettan, aumônier du régiment, se trouvait avec eux : il fallut traverser au milieu des décharges de canons et de mousqueterie. Là périrent le comte de Waldner, Simon de Maillardoz, de Muller et beaucoup d'autres. Cette petite troupe s'était dirigée d'abord sur l'Assemblée nationale, mais elle en fut écartée à coups de fusils ; puis elle se porta au pont tournant, qu'elle trouva levé ; elle put enfin sortir par le jardin du Dauphin. Arrivés à la place Louis XV, les Suisses furent chargés par la gendarmerie à cheval ; la plupart furent massacrés, et le père Simon Lorettan ne dut son salut qu'à son déguisement.

Un moment après, le sergent Stoffel, de Mels, canton de St-Gall, commandant de quinze hommes qu'il avait rassemblés de divers postes, se fit jour jusque sous le vestibule, où il trouva des Marseillais gardant les canons qu'on venait d'abandonner ; il les reprit sur eux, se défendit quelque temps, et réussit encore à opérer sa retraite sur l'Assemblée nationale.

Accablés sous le nombre, cédant le champ de bataille pour aller rejoindre le roi, les Suisses n'ont pu laisser d'autres trophées que les cadavres entassés de leurs ennemis.

Ainsi finit le régiment des Gardes-Suisses, comme un de ces chênes robustes, dont l'existence a bravé plusieurs siècles et qu'un tremblement de terre a pu seul renverser ! Il comptait un siècle et demi de fidèles services rendus à la France. Il est tombé le jour même où l'antique monarchie française s'écroulait.

Les officiers qui accompagnèrent le roi à l'Assemblée et qu'on transféra dans les prisons de l'Abbaye, ainsi que ceux qui furent pris à Paris dans les visites domiciliaires, ont tous été massacrés. Le baron de Bachmann seul a péri le 2 septembre sur l'échafaud qui attendait le roi.